Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D19SS_SEP26-DE

DASCCAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

19- AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Rapporteuse : Mme LE MAIRE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, approuvé en 2020, est arrivé à échéance le 31 décembre 2025. Le schéma en cours de rédaction nécessite l'avis de toutes les collectivités parties prenantes, même si, depuis le 1er janvier 2016, la compétence relative aux aires d'accueil des gens du voyage relève de Fougères Agglomération.

Il sera ensuite inscrit à l'ordre du jour de la session du conseil départemental des 22 et 23 octobre 2026. Ce nouveau schéma sera valable jusqu'en 2032.
Localement, le schéma propose différentes déclinaisons territoriales :

Axe social	Prescriptions			Préconisations
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
Fougères	/	/	/	↝ Pilotage coordination du projet social sur les terrains soupapes de 5000m² et 3000m² (protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel)
Lécousse	/	/	/	↝ Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain de petits passages
Javené	/	/	/	↝ Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain de petits passages
Louvigné-du-Désert	/	/	/	
Précisions des copilotes du schéma	**Travailler à une mobilisation plus forte des auteurs du développement social** Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les gens du voyage sur les thématiques de l'accès au droit, de la santé et de l'insertion sociale et professionnelle La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins			

Signé électroniquement par Aude LE BRUET le 29/09/2026 08:53:46

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D19SS_SEP26-DE

Équipements	Prescriptions			Préconisations
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Aires de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Précisions/ autres équipements
Fougères	/	↝ 2 AGP 3000m² hiver 1 AGP 5000m² été	↝ 12 TFL*	Les 12 TFL* doivent être en mesure d'accueillir des 24 ménages ancrés identifiés par le diagnostic de 2025.
Louvigné-du-désert	/	/	/	/
La Selle-en-Luitré	/	○ 1 AGP 4 ha	/	/
Lécousse	/	/	/	1 équipement
Javené	/	/	/	1 équipement
Précisions des copilotes du schéma	Agir sur l'enjeu de l'ancrage de certains ménages: · Réaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social des ménages) · Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté · Recherche et identification de foncier *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrain aménagés familiaux NB : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

Le schéma dans sa globalité est annexé à la présente note.

Après une abstention de la commission « Solidarité Sociale » du 7 septembre 2026, pour les raisons suivantes :

- L'étude d'opportunité n'est pas encore réalisée ;
- La réflexion doit se porter à l'échelle départemental ;
- L'impact budgétaire pour la ville de Fougères est conséquent ;

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis *« réservé »* sur le schéma départemental.

ADOPTE – 5 ABSTENTIONS (Mme LAFAYE, M. MARTIN, Mme LEFEUVRE, Mme GUINAUDEAU, M. DALLE)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:37+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:03:47+02:00

Signé électroniquement par Anthony HUE le 29/09/2026 13:03:46